

À l'approche des fêtes de fin d'année, la municipalité organise un concours d'illuminations de Noël.

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons, appartements, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie.

Envie d'y participer ? Il suffit de vous inscrire du 10 novembre au 18 décembre :

Soit en téléchargeant le bulletin de participation, le compléter et le déposer à l'accueil de la Mairie.

Soit en téléchargeant le bulletin de participation, le compléter et l'envoyer par mail : [accueil.mairie.vsp@orange.fr](mailto:accueil.mairie.vsp@orange.fr)

Le concours :

Les installations devront être allumées du 18 décembre 2020 au 2 janvier 2021 inclus et au minimum de 18h00 à 21h30.

Les décorations devront être visibles de la rue et impérativement posées et installées sur le domaine privé (c'est-à-dire à l'intérieur de votre propriété) et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.

Il doit prendre en compte :

La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble),

La créativité et l'originalité,

La visibilité pour le public.

Les efforts en matière de développement durable et économie d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation.

3 catégories :

- Maison individuelle, avec façade et devanture
- Maison individuelle, avec façade sans devanture
- Fenêtres et balcons